



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 7 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, **le sept juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Guy MOUILLESEAUX**, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, D. BALON, T. BESANCON, I. GIGOS, C. JECKER, A.M. KARRER L. NGUYEN DAÏ, P. ARRIGHI L. SIBRE

Excusés: L. SLIMANI (proc. à G. MOUILLESEAUX),

Absents: L. FAIVRE, R. KHOUCANE, C. KILQUE, F. RABIER,

Madame Céline JECKER a été nommé secrétaire.

Vu le Procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 22 juin 2017,

Vu le rapport d'analyse des offres étudié en commission d'ouverture des plis le 6 juillet 2017,

Le Maire propose le choix des entreprises suivantes pour réaliser les travaux de construction de la salle des fêtes :

Lots	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT €	Montant TTC €
Lot 01	Terrassements – VRD – Espaces Verts	COLAS NORD EST	369 760.00	443712.00
Lot 02	Gros Œuvre	ESBTP	333181.05	399817.26
Lot 03	Charpente bois – Ossatures – Bardage – Etanchéité à l'air			
Lot 04	Couverture – Etanchéité	SOPREMA	96295.42	115554.50
Lot 05	Menuiseries extérieures aluminium			
Lot 06	Serrurerie	CLAIR ET NET SAS	57441.58	68929.90
Lot 07	Cloisons doublages	CAMBI SARL	20693.74	24832.49
Lot 08	Menuiseries intérieures parquet + estrade	SARL CLAUDE	72252.46 2588.09	86702.95 3105.71
Lot 09	Carrelage Faïence	SAS ECR	59204.13	71044.96
Lot 10	Faux plafonds	SAS SPCP	25998.46	31198.15
Lot 11	Peinture	HAUSS-PAGOT	10440.05	12528.06
Lot 12	Plomberie sanitaire	SAS G2T	29845.28	35814.34
Lot 13	Chauffage – Ventilation	SAS G2T	131981.77	158378.12
Lot 14	Electricité – Courants faibles	STRASSER SAS	171936.22	206323.46
Lot 15	Equipements cuisine	INSTALL NORD	29927.73	35913.28
Lot 16	Traitement des façades			
MONTANT TOTAL DU MARCHE			1411545.98	1693855.18
			TVA	282309.20

Concernant les lots 3, 5 et 16, des précisions ont été demandées aux entreprises ayant répondu, ces 3 lots seront attribués ultérieurement

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer le marché de la future salle aux entreprises telles que désignées dans le tableau



Arrivée de Christine KILQUE

Précisions sur la reprise de compétences « action en milieu scolaire », « périscolaire et extra-scolaire », « transports scolaires et périscolaires », « action sociale d'intérêt communautaire »

Le Maire apporte la précision sur les termes « action sociale d'intérêt communautaire », Il précise que la crèche multi-accueil située dans la zone commerciale fait partie de cette compétence.

Il rappelle que dans le cadre de ces reprises de compétences, la commune de Bessoncourt va gérer

- Le centre périscolaire MAISON ROSE avec l'organisation de la restauration scolaire, les activités périscolaires les matins, pendant la pause méridienne et le soir après l'école ainsi que les mercredis après-midi
- L'organisation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement à la MAISON ROSE pendant les vacances scolaires
- L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires TAP
- L'organisation et le financement d'Un Fruit à La Récré

La commune de Bessoncourt assurera également la compétence action sociale d'intérêt communautaire qui comprend les actions en direction de la petite enfance. Le multi-accueil de Bessoncourt, géré en délégation de service public par Maison Bleu rentre dans le champ de cette compétence.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide les précisions apportées par le Maire

Tarifs Maison Rose

Le Maire informe le conseil que la commune doit valider les tarifs pour la Maison Rose à partir de juillet 2017.

Il avait été convenu avec Grand Belfort dans le cadre de la restitution de compétence à partir de juillet, qu'aucun changement sur le fonctionnement de la structure ne serait fait.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider les tarifs des services de la Maison Rose identiques à ceux de 2016/2017.

Produits périscolaires	Tarifs
heure de garderie	1.80 €
repas seul non consommé	3.80 €
repas + garderie	5.50 €
mercredi après-midi sans repas	3.50 €
mercredi garderie 13h30 14h	0.90 €
Produits extrascolaires ALSH	
journée avec repas	11.00 €
journée sans repas	7.00 €
1/2 journée matin avec repas	7.60 €
1/2 journée après-midi avec repas	7.60 €
1/2 journée matin sans repas	3.50 €
1/2 journée après-midi sans repas	3.50 €



heure de garderie	1.80 €
semaine complète avec repas	50.00 €
participation aux sorties	3.00 €

Participation aux Temps d'Activités Périscolaires TAP 50 € par année scolaire

Le barème de l'accueil périscolaire (hors extrascolaire) sera fonction de l'application du quotient familial tel que calculé par la Caisse d'Allocations Familiales, une réduction de 50 % sera appliqué pour un QF inférieur ou égal à 600€, une réduction de 20 % sera appliqué pour un QF compris entre 601€ et 900 €

Le Maire propose, à la demande de la CAF que les mêmes réductions soient appliquées pour les prestations extrascolaires (ALSH) à partir des vacances de la Toussaint.

La facturation s'exercera par demi-heure de présence. Toute demi-heure commencée sera facturée. Cette tarification sera effective à compter du 9 juillet 2017.

Les utilisateurs de l'accueil de loisirs, allocataires, pourront bénéficier des Aides aux Temps Libres (ATL) de la CAF, ils pourront également bénéficier également des bons de leur Comité d'Entreprise pour régler les factures.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de valider les tarifs des services de la Maison Rose pour l'année scolaire 2017/2018,

- d'appliquer la réduction selon le QF pour les prestations extrascolaires (ALSH) à partir des vacances de la Toussaint.

Droit de préemption urbain DPU

Vu les articles L.211-1 et R.211-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 3 février 1995 instituant le droit de préemption urbain sur les zones NA, NAI, UE, UC

Vu la délibération en date du 9 juillet 2010 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de Préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou d'urbanisation future délimitées par le plan ci-joint,

Considérant la nécessité de pouvoir acquérir des biens nécessaires à la réalisation des projets communaux pour assurer une cohérence de développement,

Considérant la nécessité d'être informés des transactions réalisées sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Décide de préciser les zones concernées par le droit de préemption urbain, sont donc concernées : les zones AU, AU-ar, AUE, AU-Ep, UC, U, UE, UF, U-Li, AUF, AUL

-Décide d'étendre ce droit aux aliénations prévues à l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines de la commune du *PLU*.

-Dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de la communauté d'agglomération de Grand Belfort, chaque commune concernée, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à M. le préfet ;
- au directeur départemental des services fiscaux ;



Retrait du Syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5721-6-2 et L5211-25-1

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de gestion de la piscine d'Etueffont,
Vu l'article L5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la fusion de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse

Le Maire explique que suite à la fusion, et à l'intégration de la commune de Bessoncourt dans GBCA, les élèves de l'école de Bessoncourt peuvent être accueillis à la piscine pour les séances scolaires gratuitement,

Aujourd'hui, la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine d'Etueffont, et participe financièrement à ce syndicat (participation pour 2016 : 13484 €)

Il demande au Conseil de s'exprimer sur le maintien ou pas de la Commune de Bessoncourt au sein du Syndicat de la Piscine

Après en avoir délibéré, et débattu le Conseil Municipal,

Par 3 abstentions, 1 contre, 8 pour

Décide de demander le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine d'Etueffont.

Divers

Le Maire informe le Conseil de la nouvelle exposition à la Médiathèque. A VOIR !

Emmanuelle rappelle l'opéra du 29 août 2017 au Fort de Bessoncourt, un flyer sera distribué aux habitants, elle est à la recherche de familles pour l'accueil d'un artiste.

Plateau sportif : il sera ouvert en juillet de 16h 30 à 17 h et en août de 13h à 19 h.

Fin du Conseil à 22 h

Prochain CM le 17/07/2017 à 20 h

Tableau pour la fermeture du plateau cet été

Dates	Personne chargée de la fermeture à 18 h
10/07 au 13/07	Donat
17/07 au 21/07	Pascal
24/07 au 28/07	Anne-Marie
31/07 au 4/08	Emmanuelle
7/08 au 11/08	Isabelle
14/08 au 18/08	Emmanuelle sauf Lundi
21/08 au 25/08	Florence
28/08 au 01/09	Réda